

4 AS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 30, Chemin de Chevaline, 73100 AIX LES BAINS
920 772 324 RCS CHAMBERY

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 12 MAI 2025

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Hélène GICQUEL, demeurant 30 Chemin de Chevaline 73100 AIX LES BAINS,

La société à responsabilité limitée HELICE, au capital de 1 730 000 euros dont le siège social est, 30 Chemin de Chevaline 73100 AIX LES BAINS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 798 428 256 RCS CHAMBERY, représentée par sa co-gérante Madame Nathalie GICQUEL,

Détenant ensemble 10 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 4 AS désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls Associés de la société 4 AS et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 12 - 2 des statuts prévoyant les décisions résultant du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Transfert du siège social et de l'établissement principal,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Les Associés décident à l'unanimité décide de transférer le siège social, à compter de ce jour :

Du : 30 Chemin de Chevaline 73100 AIX LES BAINS,

Au : 11 Place du Revard 73100 AIX LES BAINS.

DEUXIÈME DÉCISION

Les Associés, en conséquence des décisions précédentes, décident à l'unanimité de modifier l'Article 2 et l'Article 8 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE

"Le siège de la société est fixé : **11 Place du Revard AIX-LES-BAINS.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DS
NG

Paraphe
HG

TROISIÈME DÉCISION

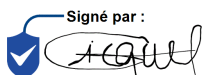
Les Associés donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

QUATRIÈME DÉCISION

Les Associés ont accepté de signer le présent acte par voie de signature électronique au sens des dispositions des articles 1367 et suivants du Code civil par le biais du service DocuSign et déclarent en conséquence que la version électronique de l'acte constitue l'original du document et est parfaitement valable entre elles.

Le 12 mai 2025

Hélène GICQUEL
Associée

Signé par :

A00035578769432...

Pour la société HELICE
Associée et Présidente
Nathalie GICQUEL, co-gérante

DocuSigned by:

205489B774A24BD...